



Stéphane LINO

Conseiller Général de CASTELNAUDARY-NORD
Antenne du Conseil Général
19 cours de la République – B.P. 91403
11494 CASTELNAUDARY CEDEX
Tél. : 04.68.23.46.56
Fax : 04.68.94.13.38

Castelnaudary, le 14 juin 2011

Réf : 2011-85/SL/KL

Monsieur André VIOLA
Président du Conseil Général de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11855 CARCASSONNE CEDEX 9

Objet : Projet d'usine d'huile de palme à Port la Nouvelle

PJ : Question orale

Monsieur le Président,

L'installation d'une usine d'huile de palme sur le site de Port-la-Nouvelle émeut au delà de la population audoise et induit une stigmatisation d'un département.

Et pour cause, ce projet va à l'encontre directe de la philosophie du projet Audevant que vous défendez avec ardeur.

Je souhaite donc, conformément à l'article (41), chapitre 3, du règlement intérieur du Conseil Général, approuvé le 26 avril 2011, déposer une question orale en Conseil Général. Le texte est joint à ce courrier.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Stéphane LINO



Copies adressées à :

- Monsieur Marcel MARTINEZ, Président de la commission du Développement économique
- Monsieur Hervé BARO, Président de la commission l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et des Mobilités
- Madame Geneviève FOURNIL, Présidente du Comité Economique et Social
- Monsieur Christian BOURQUIN, Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Monsieur Eric ANDRIEU, Premier Secrétaire Fédéral du Parti Socialiste de l'Aude

QUESTION ORALE PROPOSEE PAR

Stéphane LINO
Conseiller Général du canton de CASTELNAUDARY-NORD

Objet : Positionnement du Conseil Général de l'Aude relatif au projet d'installation d'une usine d'huile de palme à Port la Nouvelle

L'installation d'une « usine » d'huile de palme sur le Port de La Nouvelle pose de lourdes questions :

- son efficacité économique,
- son impact sur le système productif agricole (filière protéagineuse audoise existante),
- ses enjeux environnementaux global (forêts primaires) et local (impact sur l'écosystème du port).

Le vœu déposé en Conseil Général doit permettre d'éclairer nos concitoyens quant aux conséquences de ce projet.

Un projet nébuleux et une stratégie régionale de concurrence

L'entreprise malaise Sime Darby, dont la filiale européenne possède déjà une antenne sur le port de Rotterdam, a confirmé son intérêt pour le « potentiel » du port audois « *entre autres localisations en Europe* ». Sans aucun engagement sur le montant des investissements, ni des emplois créés. Les indices oscillent entre 50 et 200 emplois, sans aucune certitude, à un horizon de 3 à 5 ans.

La traduction des documents laisse même planer un sérieux doute quant à l'objet réel de cette implantation : raffinerie ? plateforme de débarquement ? L'entreprise affirme qu'il ne s'agit pas de produire de l'huile mais d'importer. Ce serait alors une porte d'entrée pour une huile « low cost » qui viendrait directement concurrencer les productions locales. Gérard Tubéry, cultivateur à Castelnaudary et nouveau président de la Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux alerte : « *On ne voit pas l'intérêt d'un tel projet. Nos huiles de colza et de tournesol ont une meilleure qualité nutritionnelle que l'huile de palme, et nous avons des cahiers des charges plus stricts pour respecter l'environnement* ».

La production régionale de colza et de tournesol est aujourd'hui traitée sur le port de Sète, où une partie des graines est déjà transformée en agrocarburants qui sont mélangés au pétrole dans les installations de Fos-sur-Mer. Le projet de Port la Nouvelle serait clairement un concurrent de Sète.

Quelle logique avec l'objectif départemental de relocalisation des productions, notamment agricole ? Le Conseil Général, adossé au Conseil Régional, ferait ainsi un pont d'or à une multinationale, venant en concurrence directe de nos agriculteurs ? Quelle logique politique, économique et sociale ?

L'huile de palme et les enjeux du village planétaire

Il n'est pas besoin de s'appesantir sur les méfaits de l'huile de palme. En premier lieu, les pays du Sud sont surexploités par des entreprises multinationales dont la redistribution des richesses ne profite nullement aux populations locales. Le projet de Port La Nouvelle implique la plantation de 220 000 hectares au Libéria. Les conditions de travail dans ces plantations sont particulièrement difficiles avec des salaires très bas. De plus, l'usage des pesticides et la déforestation représentent une catastrophe écologique au seul bénéfice des pays du Nord pour qui la soutenabilité de leur économie induit l'appauvrissement social et environnemental des Pays du Sud.

Quid alors de l'huile de palme durable dont il semblerait que l'on souhaite nous vendre le principe ? C'est un faux ami. Les critères sont trop faibles pour être efficaces, de plus la certification utilisée ne remet pas en cause le problème fondamental de surconsommation dans les pays riches, ni la question centrale de la déforestation.

Enfin, comment ne pas s'étonner qu'un département qui prône le bien-être et la bonne santé des enfants à travers l'introduction de produits biologiques et locaux dans la restauration scolaire soit celui-là même qui va favoriser l'implantation d'une usine d'huile de palme. Il s'agit d'un des facteurs identifiés de l'obésité infantile, un produit sur 10 vendus en grandes surfaces en contient. De grands groupes comme Casino, au titre du principe de précaution, ont pris la lourde et courageuse responsabilité de supprimer de leurs rayons les produits en contenant. Le Conseil Général ne peut s'associer à une invasion du marché européen par un produit nocif pour la santé et catastrophique pour les pays du sud et les paysans français.

L'huile de palme, les multinationales : des enjeux locaux

Tout d'abord, le projet d'extension du port doit faire l'objet d'une étude d'impact prenant en compte la donnée fondamentale de sédimentologie et la proximité d'une zone naturelle remarquable. Pour le moment, personne n'a vu ni le projet, ni l'étude d'impact. C'est d'ailleurs un procédé curieux car si l'on prend l'esprit comme la lettre du Code de l'Environnement, la concertation avec le public doit être entamée dès les premières études du projet. De plus, le Port étant soumis à l'ensablement, il convient de rappeler que le Conseil Général est responsable de son entretien, combien sera-t-il amené à payer dans le futur pour entretenir les fonds de manière régulière ? Cela a-t-il été chiffré ?

Est-il souhaitable que le site de Port La Nouvelle accueille une nouvelle usine classée Séveso alors qu'il en contient déjà 4, à haut risque ? Les habitants apprécieront pour un « gain » économique qui reste à démontrer.

On en vient là au problème fondamental de l'aide publique apportée de manière directe ou indirecte à de grands groupes internationaux, véritable miroir aux alouettes du développement économique. Les exemples ne manquent pas d'usines installées à grand frais par des collectivités (financement des voies d'accès, aide à l'installation...) et qui ont quitté les lieux avant même que le temps d'amortissements des aides publiques ait été consommé. Quand les collectivités accepteront-elles de poser les bases d'une véritable politique d'évaluation de leurs engagements financiers reposant sur des critères objectifs sous la forme de bonus-malus, prenant en compte des données économiques mais aussi sociales et environnementales ? Là, il pourra alors être mis réellement en exergue le bénéfice réel de ces installations pour la collectivité.

L'usine d'huile de palme envisage la création de 50 emplois. Combien coûteront-ils réellement à la collectivité ? Ces financements représentent pour les entreprises locales une

véritable opportunité. Les grands groupes ont des stratégies mondiales et peu de scrupules. Comment ne pas s'en émouvoir à l'heure où le chômage est important ?

De plus, il faut s'émouvoir de constater que la collectivité participe de plus en plus à la prise de pouvoir de l'économie audoise par de grands groupes sans lien avec les acteurs locaux (golf de Villardonnel et Fonters du Razès, concession des ports sur le Canal du Midi à des acteurs privés, usine d'huile de palme).

D'autres solutions pérennes et efficaces

Il convient de soutenir le développement des entreprises locales, créant des emplois non délocalisables, avec des retombées économiques et sociales pérennes et visibles. Notamment sur les secteurs innovants de la rénovation thermique des bâtiments. Et d'apporter un vrai soutien à l'agriculture locale qui sera fortement impactée par l'installation de cette usine.

Renoncer à l'installation de l'usine d'huile de palme, c'est valider la volonté d'instaurer une politique globale de développement durable du territoire audois, comme le projet Audevant en avait affiché l'ambition.

Par une décision courageuse de refus de cette installation, le Conseil Général prouverait qu'il met ses actes en conformité avec les principes affichés.

L'Aude veut-elle participer au développement massif d'un produit nuisible :

- pour la santé humaine ?
- pour l'équilibre écologique des pays pauvres ?
- et pour le développement économique de notre agriculture ?

Est-ce l'Aude que nous voulons ?